

Bruxelles, 21 DEC. 2015

Cellule Sécurité alimentaire et Agriculture

Martine Delanoy

martine.delanoy@borsus.fgov.be

Tél. : 02/541 63 94

Monsieur Marc Fichers

Secrétaire général

Nature et Progrès

Rue de Dave, 520

5100 Jambes

22 DEC. 2015

1444

Votre courrier du :

Vos références :

Nos références :

AGRI/JFH/MD/ASM/11434

Annexe(s) :

Objet : Courriers demandant de ne pas autoriser le Sulfoxaflor en Belgique

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie pour l'entrevue constructive qui s'est tenue en mon cabinet ce 10 décembre en présence de mon chef de cabinet adjoint, d'un de mes collaborateurs et d'un expert de mon administration. Mes collaborateurs m'ont rapporté les discussions tenues et m'ont remis les 2280 courriers de citoyens que vous leur avez confiés, et dont j'accuse donc réception.

Je souhaite dès lors vous rappeler, ainsi qu'à tous les citoyens qui ont pris la peine de s'exprimer et de signer ces courriers, que je comprends vos inquiétudes légitimes et que vous pouvez être rassurés sur le fait que j'adopte une approche très prudente par rapport aux produits phytopharmaceutiques.

D'autre part, la protection des abeilles constitue pour moi une priorité, comme indiqué dans mon exposé d'orientation politique, et dans une approche qui dépasse d'ailleurs le contexte des produits phytopharmaceutiques. Je soutiens et développe notamment au niveau fédéral de nombreuses mesures pour lutter contre le dépérissement des abeilles et aider les apiculteurs à gérer leurs ruches, en concertation avec les secteurs apicoles et les vétérinaires. A titre d'exemple concret, j'ai financé cette année deux projets de recherche relatifs à la santé des abeilles pour un budget de 550 000 €, l'un relatif aux risques d'introduction et de propagation d'agents pathogènes chez les abeilles lors de l'importation d'abeilles et de produits apicoles, et l'autre relatif à l'étude des pratiques apicoles utilisées en Belgique.

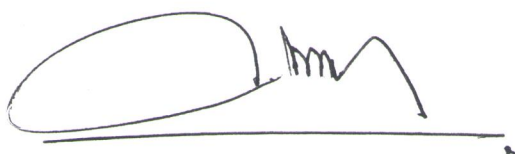
Concernant le cas précis du sulfoxaflor, cette molécule a été approuvée au niveau européen car l'EFSA, l'Autorité Européenne indépendante de Sécurité des Aliments, a conclu que certains usages représentatifs de produits contenant cette substance, notamment des usages sous serre, ne présentent pas d'effets inacceptables. Les experts de mon administration, qui suivent ces réunions européennes et décortiquent les dossiers avec la plus grande attention, m'ont confirmé cette analyse.

Cette approbation européenne de la substance n'est que la première étape. L'autorisation de la mise sur le marché de produits contenant cette substance doit désormais être donnée, ou pas, par les autorités nationales sur base de demandes spécifiques des entreprises.

Je peux vous assurer que pour toute demande d'autorisation en Belgique d'un produit contenant du sulfoxaflor, les effets possibles sur les abeilles et autres pollinisateurs seront évalués avec la plus grande attention, comme cela se fait déjà et comme cela est spécifiquement exigé par la Commission européenne dans l'approbation. Si des risques inacceptables pour les abeilles ou autres pollinisateurs ne peuvent être exclus, l'autorisation au niveau belge ne sera pas délivrée, sur base du principe de précaution.

D'ailleurs, à ce jour, aucun produit phytopharmaceutique contenant le sulfoxaflor n'est autorisé dans notre pays et son utilisation est dès lors interdite.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'W' followed by a series of loops and a final downward stroke, positioned above a horizontal line.

Willy BORSUS

